

FONDS JEUNES PROMOTEURS

Vous avez un projet d'affaires ?

Parce que nous savons que le développement économique passe par des gens qui, comme vous, ont à cœur la réalisation de leur projet d'entreprise, parce que nous croyons que le vôtre mérite toute notre attention, le CLD de Pierre-De Saurel met à votre disposition des services personnalisés, qui tiennent compte de votre réalité.

PASSEZ D'ABORD AU CLD !

www.cld-pierredesaurel.com



Centre local de développement

» SAVOIR » ÉNERGIE » ENGAGEMENT

50, rue du Roi, bureau 1, Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

Téléphone : 450 742-5933

Télécopieur : 450 742-0234

Sans frais : 1 888 742-5933

18 À 35 ANS

LEVIER

ENTREPRENEURIAT

CRÉATION D'EMPLOI

PERSPECTIVES





Le Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel, organisme sans but lucratif, géré par les gens du milieu issus des différents secteurs socioéconomiques de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, accompagne les entrepreneurs potentiels ou déjà en activité. Par la prestation de services directs (soutien technique ou financier) et la création d'un milieu propice au développement, il stimule et soutient l'entrepreneuriat local dans une perspective de développement durable.

Le Fonds Jeunes Promoteurs, c'est...

Un fonds qui vise à stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes âgés de 18 à 35 ans et à les aider à créer une première ou une deuxième entreprise par le biais d'un soutien technique et financier.

SUIS-JE ADMISSIBLE ?

Pour être admissible, vous devez réunir les conditions suivantes :

- être âgé entre 18 et 35 ans;
- posséder une expérience ou une formation pertinente au projet;
- vous engager à travailler à plein temps dans l'entreprise;
- être citoyen canadien ou immigrant reçu et être résident permanent du Québec;
- l'entreprise doit être située sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Mon projet est-il admissible ?

Pour être admissible au volet « Création d'une première ou d'une deuxième entreprise », votre projet doit répondre aux conditions suivantes :

- être financé en partie par une mise de fonds que vous effectuerez;
- entraîner la création d'au moins deux emplois permanents à l'intérieur des deux premières années d'opération, incluant le vôtre;
- s'appuyer sur un plan d'affaires portant sur les deux premières années d'opération qui démontre que le projet d'entreprise a de bonnes perspectives de viabilité et de rentabilité;
- démontrer que l'aide financière du Fonds Jeunes Promoteurs est essentielle à la réalisation du projet et qu'elle offre un effet levier significatif;
- comporter des dépenses en immobilisation;
- comporter un coût total de financement au démarrage supérieur à 10 000 \$.

Quelle est la nature de l'aide financière accordée ?

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable et varie entre 4000 \$ et 6000 \$ par promoteur (maximum de deux promoteurs admissibles) :

- Entreprise dans le secteur des services : 4000 \$
- Entreprise dans le secteur du commerce : 5000 \$
- Entreprise dans le secteur de l'agriculture : 5000 \$
- Entreprise dans le secteur manufacturier : 6000 \$

* Pour plus de renseignements sur les deux autres volets du Fonds Jeunes Promoteurs, soit « Concrétisation de projets d'entreprise » et « Formation de l'entrepreneur », communiquez avec nous !

